

Non paiement salaire suite démission sans faire préavis

Par vinviva, le 10/08/2008 à 13:57

bonjour j'étais embauchée depuis le 21 avril 2008 en tant qu'assistante administrative. J'ai quittée mon poste le 01 août 2008 à 14H et envoyé une lettre de démission le jour même en recommandée avec AR. Je ne suis pas retournée au travail depuis. J'ai reçu une lettre en recommandée de mon employeur qui prend bien compte de ma démission mais qui me demande de faire un préavis de 1 mois. Par contre, je devais être virée de ma paie de juillet le 07 août 2008 et à ce jour (le 10 août) je n'ai toujours pas été payée. Mon employeur a-t-il le droit de bloquer ma paie de juillet alors que j'ai travaillée tout le mois ??? Merci de me dire car je ne sais pas si cela est légal et si je dois contacter les prud'hommes.